Mars 2019

Livre des résolutions

Policy book

JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE

Résolutions politiques des Jeunes Européens France
adoptées par le Conseil d'administration.

Version à jour au 17 mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

Préambule 4

CoPo 1
Institutions, démocratie et subsidiarité 5

CoPo 2
Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie 21

CoPo 3
Affaires extérieures 39

CoPo 4
Citoyenneté, culture, mobilité et éducation 45

Liste des résolutions 63

Préambule

Résolution n° 13/3a, adoptée le 7 avril 2013, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

1 • La construction européenne est une œuvre inachevée, élaborée de façon résolument pragmatique. Les pères fondateurs avaient un projet cohérent à long terme. L'intégration économique devait, à terme, permettre l'intégration politique. Les Communautés européennes, puis l'Union européenne, devaient être les premières étapes pour parvenir à la constitution d'un Etat fédéral européen. Cette volonté s'est néanmoins perdue au fil du temps, laissant l'Union dans une incertitude dommageable. La crise économique, sociale, politique et identitaire actuelle ne doit pas être un frein au projet européen, mais une opportunité pour le relancer.

2 • Le fonctionnement actuel de l'Union européenne ne permet pas de répondre efficacement aux enjeux auxquels nos sociétés sont, et seront, confrontées. En tant qu'organisation de jeunes, impliquée dans la construction de l'Europe, les Jeunes Européens-France appellent à la mise en place d'une Europe fédérale. Seul le transfert des compétences à une Union fédérale démocratique, dans le respect du principe de subsidiarité, permettra de faire de l'Europe un pôle fort, à même de répondre à la multitude d'enjeux dépassant les Etats.

3 • Si cet objectif se doit d'être réalisé rapidement, tant il devient indispensable, les Jeunes Européens ont conscience de l'ampleur de cette tâche. Nous proposons donc une série de mesures concrètes pouvant être prises à court comme à long terme, afin de redynamiser le projet européen, et de lui redonner un sens. Bien évidemment, ce projet est appelé à être réalisé avec l'ensemble des citoyens de l'Union européenne. Cependant, les Jeunes Européens – France sont conscients que l'interdépendance est plus forte au sein de la zone euro ; aussi, notre projet, qui a vocation à s'adresser à la totalité des Etats membres, pourra être, dans un premier temps et pour des raisons d'efficacité, développé entre les Etats de la zone euro, qui font figure d'avant-garde de l'intégration.

COPO 1

INSTITUTIONS DÉMOCRATIE ET SUBSIDIARITÉ

Pour le respect de la diversité linguistique en Europe et dans ses institutions

Résolution n°07/2, adoptée le 23 septembre 2007, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Les Jeunes Européens demandent :

- que les institutions de l'Union européenne respectent l'égalité linguistique dans leur communication auprès des citoyens, et favorisent un multilinguisme équitable dans leur fonctionnement interne ;

- qu'elles recherchent des solutions aux problèmes évoqués ci-dessus, par exemple en finançant des études sur les politiques linguistiques possibles pour l'Europe, leurs coûts et leurs impacts sur la préservation des identités culturelles et sur l'accès pour chaque citoyen à la diversité linguistique et à la communication internationale ;

- qu'elles portent dans le monde la voix de la diversité culturelle en promouvant une approche multi linguiste au plan mondial ;

- que les états membres généralisent l'enseignement obligatoire de plusieurs langues étrangères européennes dès le plus jeune âge, selon une politique volontariste et coordonnée, de façon à aboutir à terme à une représentation plus équilibrée de chaque langue ;

- que le monde associatif européen, et en particulier les associations auxquelles les Jeunes Européens –France sont affiliés, s'efforcent de montrer l'exemple en respectant dans la mesure du possible les principes du multilinguisme dans leur propre fonctionnement.

22 propositions pour construire l'Europe de demain

Partie 1 • La création d'une véritable scène politique européenne

Résolution n°13/3b, adoptée le 7 avril 2013, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

A • Concernant le président de l'Union européenne, pour une meilleure visibilité

1. **Qu'à court terme, chaque parti européen présente une tête de liste pour les élections au Parlement européen.** La tête de liste désignée à l'issue de primaires citoyennes européennes sera également candidate au poste de président de la Commission. Cette initiative, rapidement réalisable, permettra de renforcer la légitimité du président de la Commission, tout en engageant à chaque élection du Parlement européen un véritable débat sur la politique de l'Union. L'implication des citoyens sera grandement favorisée par l'organisation de primaires citoyennes.

2. **Qu'une seule personne occupe le poste de président du Conseil européen et de président de la Commission.** L'Union européenne souffre d'un cruel manque de visibilité, lequel est préjudiciable pour les citoyens européens, qui ne peuvent s'attacher à une personnalité médiatique incarnant l'Union. La fusion du poste de président de la Commission avec celui de président du Conseil européen permettra à une personnalité d'incarner l'Union et ses politiques et favorisera le sentiment d'adhésion au projet européen. Cette personnalité doit être élue au suffrage universel direct.

3. **Que le nombre de commissaires soit laissé à la discrétion du président de la Commission.** La composition actuelle de la Commission européenne et le processus de nomination des commissaires européens est aujourd'hui laissé à la discrétion des États membres de l'UE, d'après le principe « un commissaire par État membre ». Or, la Commission européenne ne doit pas être garante des intérêts nationaux. Le nombre de commissaires doit donc être laissé à la discrétion du président. Cette évolution représentera un premier pas vers la transformation de la Commission en véritable gouvernement.

4. **Que le Parlement européen bénéficie de l'initiative législative.** Institution représentant directement les citoyens, le Parlement européen doit pouvoir bénéficier de l'initiative législative afin de garantir l'expression citoyenne dans la législation. C'est un prérequis pour que les citoyens européens se sentent réellement écoutés et représentés au niveau européen.

B • Concernant la redéfinition des organes législatifs

5. **Que le Parlement européen soit réellement co-législateur à chaque fois que les institutions européennes se saisissent d'une question.** Chambre représentant les intérêts des citoyens, le Parlement européen doit pouvoir le faire sur toutes les questions. La procédure législative ordinaire doit être élargie à la totalité des domaines relevant des compétences de l'UE, afin de garantir au citoyen l'expression réelle de sa volonté. Cela passe, s'il le faut, par une composition particulière du Parlement tel que proposée au point 8.

6. **Que le Conseil de l'Union européenne devienne un Sénat européen co-législateur.** Le Conseil de l'Union doit devenir une seconde chambre composée d'élus des divers Etats membres. Chaque Etat doit avoir le même nombre de sénateurs et ces derniers seront les garants des intérêts étatiques. Cette chambre sera indispensable pour garantir la pérennité des structures étatiques existantes au sein de l'Union. Le mode d'élection des sénateurs sera laissé à la discrétion des Etats membres.

7. **Qu'un nombre déterminé de députés européens soient élus sur une liste transnationale et que des circonscriptions européennes transfrontalières soient créées.** Dans le but de faire prendre conscience à la population des enjeux européens du scrutin et le démarquer des enjeux nationaux, nous souhaitons qu'une partie des députés européens soient élus sur une liste transnationale et qu'aux frontières de chaque Etat, des circonscriptions transfrontalières soient créées

Propositions pour améliorer les coopérations transfrontalières

Résolution n°16/1 adoptée le 11 septembre 2016 à Angers

Considérant que les frontières sont des lignes virtuelles, délimitant des systèmes juridiques, et instituées au gré de l'Histoire,

Observant que les rôles et les effets des frontières ont fortement évolué, mais ont toujours consisté, avec plus ou moins de contraintes selon les époques, en des séparations nationales (identité nationale définie par le territoire), économiques (restrictions des libertés d'échanger et de circuler) et administratives (exercice de juridictions différentes), Réaffirmant les principes fédéralistes des JE-France, et particulièrement le principe de subsidiarité; ce principe confère la responsabilité de l'action publique à la plus petite entité administrative capable de résoudre le problème de manière autonome et démocratique à l'intérieur de sa juridiction,

Réaffirmant l'attachement des fédéralistes au marché unique et aux libertés de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux, au sein de la fédération européenne, nécessaires au développement des coopérations transfrontalières,

Les Jeunes Européens - France estiment que les coopérations transfrontalières sont essentielles pour poursuivre la construction européenne et fédérale, c'est-à-dire pour abolir les frontières internes culturelles et économiques ainsi que pour pallier les incompatibilités administratives locales dues aux différences juridiques entre les administrations locales situées de part et d'autre de la frontière.

Cependant ils observent et dénoncent :

- un retour du nationalisme, de la construction de murs et des contrôles aux frontières intérieures de l'UE, régressions d'autant plus préoccupantes qu'elles mettent à mal les acquis européens,
- la vulnérabilité des projets de coopération d'initiative locale face à un contexte politique défavorable, en particulier dans le cas des coopérations avec des pays extérieurs à l'UE,
- qu'un manque d'implication, d'information ou de communication entre toutes les parties prenantes (finançant ou non les projets) entraîne des discordances avec les besoins locaux,
- qu'une gestion administrative défaillante ou trop complexe, que des différences entre des échelons administratifs n'ayant pas forcément les mêmes compétences enrayent le bon développement des coopérations et la conduite efficace des projets locaux transfrontaliers,

- que les intentions des responsables politiques locaux ne sont parfois pas suivies de réalisations concrètes à la hauteur des ambitions affichées,
- que l'octroi et l'attribution des subventions (programme Interreg) n'est pas toujours en adéquation avec l'objectif de créer une véritable solidarité européenne et locale, - que certaines questions juridiques restent en suspens dans les cas où une harmonisation est impossible selon le principe de subsidiarité.

Pour pallier toutes ces défaillances, les Jeunes Européens - France appellent donc à :

- réaffirmer la nécessaire transformation des frontières nationales internes à l'Union européenne en des frontières administratives qui ne préjugent pas de l'identité des citoyens puisque celle-ci est multiple et non plus systématiquement liée au territoire national,
- maintenir les quatre libertés de circulation au sein du marché unique de la fédération, et plus particulièrement celle des personnes, en réalisant les politiques communes éventuellement nécessaires à l'harmonisation des normes,
- soutenir par tous les moyens les coopérations transfrontalières d'initiative locale visant à pallier les incompatibilités fonctionnelles entre les administrations locales séparées par une frontière,
- accomplir la nécessaire décentralisation de l'Etat afin d'accorder, selon le principe de subsidiarité, plus de compétences et d'autonomie locale aux collectivités territoriales qui n'ont pas encore les pouvoirs juridiques de réaliser par elles-mêmes les projets de coopération transfrontalière,
- maintenir le principe efficace du triple NO afin de concentrer les efforts sur les acteurs existants : limiter les nouveaux financements (s'appuyer sur les programmes existants), limiter la création de nouvelles institutions (ne pas complexifier le système administratif), limiter l'instauration de nouvelles réglementations (ne pas complexifier l'environnement juridique).

Les Jeunes Européens - France pensent que les coopérations transfrontalières doivent se développer en :

- encourageant et soutenant les projets de coopérations transfrontalières de tous les acteurs publics et privés et plus particulièrement ceux des TPE, PME, des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, structures d'éducation, et associations, par exemple au moyen d'incitations juridiques et fiscales,
- prenant pour modèle et source d'inspiration les réussites pour maximiser la performance et l'utilisation de l'argent public (population cible, réponse et identification du besoin) - soutenant prioritairement des projets précis, ciblés, de taille locale, répondant à un besoin clairement identifié au préalable et d'initiative locale dans une approche ascendante,

- s’assurant d’un plein engagement des parties prenantes sur tout le projet et d’un environnement de confiance mutuelle sans lequel une coopération volontaire ne peut aboutir,
- favorisant des modèles de coopérations et des partenariats transfrontaliers innovants, tels que des jumelages transfrontaliers, lorsque l’environnement politique n’est pas propice à une coopération transfrontalière, notamment dans le cas des frontières avec les pays candidats à l’entrée dans l’UE.

Suite aux récents évènements, les Jeunes Européens - France exhortent :

- les citoyens européens à ne pas se réfugier dans le nationalisme et à continuer à bâtir des coopérations au-delà des frontières, de manière autonome et volontaire, sur des projets entrepreneuriaux, institutionnels, culturels et associatifs,
- les gouvernements nationaux et les institutions européennes à rétablir immédiatement et garantir la liberté de circulation sans contrôle aux frontières intérieures de l’Union européenne, et ce, pour garantir les libertés fondamentales de l’UE ainsi que la viabilité des coopérations transfrontalières actuelles et futures.

Pour une sauvegarde effective de l'Etat de droit et des libertés publiques

Résolution n°17/1, adoptée le 10 septembre 2017 à Rennes

Rappelant que l'Union Européenne est fondée sur le partage de valeurs communes dont l'Etat de droit, la démocratie, le respect des droits et libertés fondamentaux,

Soulignant que le TFUE, le TUE et la charte européenne des droits fondamentaux, textes fondamentaux de l'UE, protègent ces valeurs et que les institutions de l'Union sont garantes de l'effectivité de l'Etat de droit corollaire essentiel de la démocratie et de l'exercice des libertés publiques sur l'ensemble du territoire de l'Union

Considérant qu'à travers l'Article 7 du TUE, l'UE s'est spécifiquement dotée d'un mécanisme à cet effet, notamment par le biais de sanctions institutionnelles,

Dénonçant la violation répétée et croissante de ses principes primordiaux par certains États membres de l'UE, dont la Pologne et la Hongrie

Saluant l'engagement par la Commission européenne de la procédure d'infraction contre la Pologne au sujet des mesures empiétant sur le pouvoir judiciaire.

Les Jeunes Européens France

A court terme :

- Appellent, en cas de violation manifeste des valeurs européennes, auxquelles l'Etat de droit appartient, à une mise en œuvre réelle et plus rapide de l'Article 7. Ceci passe, dans un premier temps, par une accélération de la procédure préparatoire engagée par la Commission ; et dans un second temps, par l'application effective, graduelle et dissuasive des sanctions prévues par les traités.
- Proposent que les sanctions puissent comprendre la suspension de l'éligibilité et le versement de fonds structurels européens.

A moyen terme :

- Proposent une modification de la procédure du vote de sanction à la majorité qualifiée.

A plus long terme, soutiennent :

- La transformation, dans une optique fédérale, de la CJUE en une Cour constitutionnelle.
- Une désétatisation des procédures d'infraction et de sanction prévues à l'article 7, ce qui passe par un changement de la répartition des compétences

institutionnelles. Non pas le Conseil européen, mais le pouvoir judiciaire européen, représenté par la Cour constitutionnelle de l'UE devrait seule, en toute autonomie et indépendance, prendre les décisions qui s'imposent. La Cour devra pour cela être saisie par le Parlement européen, la Commission, et le Conseil.

- Un renforcement des compétences du Médiateur européen, doté notamment de pouvoir d'enquête et de contrôle, d'un droit d'auto-saisine ainsi que d'un statut de requérant devant la Cour constitutionnelle, afin d'assurer une meilleure protection des droits fondamentaux et une accessibilité renforcée à la justice.
- La mise en place d'un droit de recours individuel devant la Cour constitutionnelle en matière de droits fondamentaux en cas de violation manifeste par un État ou l'Union européenne des valeurs européennes et droits fondamentaux.

Donnons une véritable ambition européenne aux conventions démocratiques

Résolution n°17/3, adoptée le 2 novembre 2017 en Conseil d'administration dématérialisé

Considérant la volonté du président de la République Emmanuel Macron de lancer des conventions démocratiques dans chaque Etat de l'Union européenne pour refonder le projet européen par ses citoyens.

Estimant que ces conventions démocratiques peuvent être une formidable opportunité d'aboutir à une adhésion des citoyens européens au projet européen et à une rénovation des traités existants, si leur organisation garantit un débat transnational long, la participation des citoyens européens et la prise en compte de leurs propositions pour l'émergence d'un projet paneuropéen commun.

Soulignant le peu de clarté quant à la méthode qui sera utilisée et à la possibilité laissée ou non de réformer les traités, voire de créer une Constitution européenne.

Constatant pour le moment que la méthode proposée s'oriente vers des conventions nationales sur le modèle de consultations écrites dans les États-membres et à l'absence d'une convention transnationale au niveau européen,

Qu'elle conduirait à la pérennisation de la méthode intergouvernementale et la prééminence du Conseil européen dans leur orchestration.

Les Jeunes Européens-France se réjouissent de la volonté de relancer le projet européen du Président de la République et de mettre les citoyens - en particulier les jeunes - au cœur de cette relance. Cette initiative leur permettra d'être consultés sur l'Europe qu'ils désirent. Cela rendra une éventuelle révision des traités possible puisque la construction aura été plus ouverte et plus inclusive des citoyens.

Toutefois, nous sommes exigeants et vigilants sur l'objectif de cette démarche et la méthode envisagée. Nous souhaitons que la méthode soit adaptée aux enjeux de l'instauration de telles conventions afin qu'elles puissent intégrer la majeure partie des citoyens européens et assurer le respect des exigences démocratiques. La méthode devrait, a minima, remplir quelques conditions :

Assurer la représentation de tous les citoyens

S'il est évident que le processus de convention ne peut se faire avec tous, il doit au moins se fonder sur une représentation pluraliste des citoyens. Il est indispensable d'accorder une place privilégiée à des représentants de la société civile, notamment à des jeunes de tous milieux afin que notre génération puisse s'approprier l'Europe et la faire entrer dans le XXIe siècle. Leur présence, aux côtés de leurs aînés et des élus

locaux, régionaux et nationaux est une condition indispensable pour la réussite des conventions démocratiques.

Un débat élargi vers la construction d'un projet commun

Une méthode reposant sur une concertation écrite nous semble trop restreinte, et plus clivante que rassembleuse.

Suivant l'expérience de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, une durée d'un an semble nécessaire pour obtenir un résultat qualitatif et représentatif de la diversité européenne.

Le débat nécessite du temps pour l'écoute, la compréhension et le compromis. Nous préférons donc une méthode plus inclusive, avec des assemblées, des débats et des plateformes numériques réunissant les citoyens et permettant de faire émerger leurs revendications.

Faire valoir l'intérêt général européen

La méthode envisagée fait craindre que la construction de ce nouveau projet politique ne se fasse qu'au travers du prisme national. La consultation ainsi organisée dans chaque Etat sans réelle concertation organisée au niveau européen entre les citoyens, ne peut faire émerger un véritable intérêt général européen. La méthode proposée semble être une rénovation de l'approche intergouvernementale renforçant la place du citoyen mais qui laisserait au Conseil le monopole du changement et de la réforme après une simple consultation. Elle ne comblerait pas le déficit démocratique de l'Europe politique. Il ne peut y avoir 27 projets nationaux mais un seul : celui des citoyens européens.

Les Jeunes Européens-France recommandent d'adopter une méthode qui favorise un débat transpartisan et paneuropéen constructif. Cette démarche ne peut se résumer à une somme de consultations nationales.

Nous demandons donc l'organisation de consultations locales, aboutissant à une convention paneuropéenne. Nous voulons l'implication des élus locaux dans ces conventions, afin de faire cesser la méfiance qui existe entre les citoyens et leurs élus, comme en témoigne le succès des mouvements populistes. Les élus apportent leurs connaissances des problèmes locaux, et assurent et facilitent la répercussion du résultat des consultations vers les élites, créant le lien avec la population.

Les élections européennes de juin 2019 pourraient permettre de légitimer la création d'une telle Convention européenne en permettant au Parlement européen nouvellement élu de convoquer une assemblée constituante, réunissant des parlementaires et élus locaux, régionaux, nationaux et européens, des représentants d'organisation de la société civile, des citoyens impliqués dans les débats. Elle serait

chargée de collecter les résultats des conventions locales et régionales en Europe pour en faire la synthèse et en nourrir ses débats.

Ce projet doit être avant tout celui des citoyens européens et des territoires travaillant côte à côte pour construire les bases de la nouvelle gouvernance européenne.

Enfin, ce processus ne peut pas se limiter à une consultation. Si l'objectif de la rédaction d'une constitution européenne n'est pas retenu, pourtant seul moyen de créer une véritable souveraineté européenne, cette démarche devra aboutir à la rénovation des traités existants pour corriger les dysfonctionnements institutionnels et politiques de l'Union européenne et construire ainsi une Europe plus démocratique et soucieuse de l'implication des citoyens dans le processus décisionnel.

Pour de nouvelles élections européennes

Résolution n°18/1, adoptée le 18 février 2018 à Bordeaux

Considérant que le Parlement européen dans son mode d'élection actuel présente un modèle qui n'est pas satisfaisant,

Constatant que de nombreux citoyens se sentent éloignés des débats sur les politiques européennes, notamment les élections et l'activité de leurs représentants,

Constatant que les partis nationaux ont de facto le monopole de la désignation des têtes de listes et des candidats aux élections européennes,

Considérant que les campagnes pour les élections européennes se concentrent souvent sur des enjeux nationaux et servent trop fréquemment à sanctionner les gouvernements,

Considérant que la démocratie européenne nécessite des débats et une campagne pan-européenne, et à ce titre, que la procédure d'élection du parlement européen doit inciter les mouvements politiques à organiser au niveau européen la défense de leurs idées et de leurs candidats,

Considérant que le principe du Spitzenkandidat1 permet d'apporter plus de légitimité à la Présidence de la Commission si la procédure de désignation des candidats est plus transparente,

Regrettant le vote du Parlement européen contre l'instauration d'une circonscription paneuropéenne en vue des élections européennes de 2019 lors de la séance plénière du 7 février 2017.

Les Jeunes Européens – France :

- Appellent à une profonde réforme de la loi électorale européenne pour que la campagne se tienne sur des enjeux européens

A court terme :

- Proposent, en accord avec la proposition de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, tout d'abord de réduire à 705 le nombre de membres du Parlement européen élus au scrutin proportionnel dans chaque pays et que soient élus 46 membres du Parlement européen au sein d'une circonscription unique européenne, en complément des députés élus dans leurs pays. Cela évitera une transition trop brutale et montrera que l'Union Européenne, dépassant le Brexit, poursuit sa construction et conserve sa dynamique : les places des élus britanniques devenant désormais des places dévolues à tous les européens.

- Rappellent que l'existence de listes pan-européennes n'est pas une condition au principe du Spitzenkandidat[1], et que cette avancée démocratique acquise en 2014 ne doit en aucun cas être remise en question.
- Incitent toutes les listes de candidats, européennes ou nationales, à annoncer et afficher clairement le candidat qu'elles soutiennent pour la présidence de la Commission européenne.

A moyen terme :

- Appellent à un redécoupage des circonscriptions actuelles : celles-ci ne devraient plus être bornées par les frontières nationales et devraient être dessinées par bassins de vie, menant notamment à la création de circonscriptions transfrontalières. Un tel découpage permettrait de détacher les scrutins européens des enjeux nationaux et ainsi de contribuer à faire émerger chez les citoyens un engagement et un sentiment d'appartenance européen transcendant leurs seuls pays.
- Appellent à une révision du mode de scrutin au profit d'un scrutin faisant appel à la méthode de double proportionnalité.
- Au sein de circonscriptions réunissant quelques millions de citoyens, ceux-ci voteraient à l'aide d'un seul bulletin pour des listes présentées par les partis européens. Ces listes seraient segmentées par circonscription.
- Lors du décompte, les sièges au Parlement seraient répartis proportionnellement aux suffrages recueillis par les listes dans toute l'Union. Ces sièges seraient ensuite répartis entre les candidats d'une liste en fonction des suffrages recueillis par la liste dans chaque circonscription.
- Les citoyens seraient ainsi fidèlement représentés au Parlement, pourraient connaître les candidats et les élus de leur circonscription et avoir un véritable impact sur la désignation des élus.
- Suggèrent, pour la campagne au niveau européen et dans les circonscriptions transfrontalières, qu'une aide à la traduction soit fournie par les services compétents du Parlement aux candidats qui le désirent pour le temps de la campagne.

[1] Spitzenkandidat : candidat de chaque parti européen à la présidence de la Commission européenne.

Accueil et intégration des réfugiés en Europe

Résolution n°18/4, adoptée le 15 septembre 2018 à Clermont-Ferrand

Le terme de réfugié dans la présente résolution est défini comme toute personne quittant son territoire de résidence habituelle en raison de menaces sérieuses sur son intégrité corporelle et psychique, sa dignité humaine, ses droits et libertés fondamentaux - tels que définis par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - ou sur les conditions environnementales de son domicile.

I • Un meilleur accueil pour les réfugiés

Les Jeunes Européens - France proposent :

- La création d'une Agence Européenne d'Asile sous l'autorité de la Commission européenne pour coordonner la gestion des demandes d'asile par les agences nationales, y compris dans les réseaux consulaires européens. Les activités de cette agence sont soumises au contrôle du Parlement européen.
- La création de visas humanitaires de l'Union européenne (UE) donnant accès à tout le territoire européen.

L'UE doit accepter le dépôt et le traitement de demandes de visas humanitaires destinés aux demandeurs d'asile sur le territoire des pays sources via le réseau consulaire des Etats membres, en remplacement des hotspots gérés par des pays tiers (Lybie, Turquie, etc.). Les conditions d'accès au réseau consulaire européen doivent impérativement respecter le droit de l'Union européenne et la Convention européenne des Droits de l'Homme.

L'UE doit mettre en place des aides européennes supplémentaires pour les collectivités locales accueillant des migrants, lesquelles devraient être modulées en fonction du nombre de migrants accueillis mais aussi de la qualité de l'accueil.

L'UE doit faciliter l'accueil pour les migrants en accordant des aides supplémentaires aux pays mis en première ligne (comme la Grèce ou l'Italie) et remplacer les accords de Dublin par un nouveau système de demandes d'asile basé sur la répartition des dossiers entre Etats afin de décharger la pression reposant sur les pays situés aux frontières extérieures de l'UE, lequel serait adopté à travers la méthode communautaire et non plus intergouvernementale.

L'UE doit promouvoir la reconnaissance par les Nations Unies d'un statut de réfugié climatique, s'adressant aux personnes vivant dans des territoires menacés par le changement climatique.

II • Une meilleure intégration des réfugiés sur le territoire européen

Le pays d'attribution du réfugié doit être décidé sur la base d'une liste de vœux établie par le réfugié tout en prenant notamment en compte le profil du réfugié à travers notamment les procédures de regroupement familial et l'état du marché de l'emploi dans les Etats membres demandés. Les réfugiés ont ensuite la liberté de s'installer où ils le souhaitent sur le territoire européen après l'écoulement d'un certain délai.

L'asile doit être garanti jusqu'à la disparition de la menace ayant justifié le statut de réfugié. Une autorisation de résidence permanente dans le pays d'accueil peut ensuite être accordée.

L'Union doit s'assurer que les réfugiés mineurs, notamment non-accompagnés, soient encadrés et scolarisés ou se voient proposer une formation professionnelle, sans quoi elle peut suspendre les financements communautaires à l'accueil des réfugiés, tout en maintenant les obligations d'accueil de l'État membre y faisant obstacle.

Les personnes majeures devront bénéficier d'un permis temporaire de travail un mois après le dépôt de leur dossier auprès des administrations, ouvrant la porte de l'emploi et de la formation. En cas de rejet de la demande d'asile, ce permis serait automatiquement retiré.

L'Union européenne doit s'assurer que les personnes ayant déjà obtenu le statut de réfugié reçoivent les mêmes prestations sociales que les citoyens européens.

COPO 2

ÉCONOMIE
MONNAIE
ENVIRONNEMENT
ÉNERGIE
AGRICULTURE
ET INDUSTRIE

Pour un impôt européen

Résolution n°07/4, adoptée le 2 décembre 2007, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Le financement de l'Union européenne est bien trop dépendant des volontés nationales. Le budget représente seulement 1% du PIB de l'ensemble des États de l'Union européenne, ce qui est clairement insuffisant au regard de ses ambitions. L'élargissement du budget européen se présente aux yeux des Jeunes Européens - France comme un impératif au développement de l'Union européenne.

Les Jeunes Européens - France se sont plusieurs fois prononcés en faveur de l'affectation de ressources propres au budget communautaire, qui pourraient prendre la forme d'un véritable impôt européen.

Les Jeunes Européens - France pensent qu'une participation plus directe des citoyens au financement des institutions communautaires permettrait de les impliquer davantage dans le processus de construction européenne. Deux choix s'offrent pour la définition de ressources propres : le transfert total ou partiel au budget européen d'un impôt national ou la création de toutes pièces de nouvelles impositions.

Les Jeunes Européens-France considèrent que pour des raisons politiques, sociales et économiques le transfert d'impôts nationaux est actuellement préférable. Ceci implique que toute charge nouvelle imposée aux contribuables pour financer une politique européenne soit compensée par une diminution équivalente d'impôt au niveau national.

À partir de ces considérations, **les Jeunes Européens - France proposent** trois impôts qui se prêtent particulièrement à ce transfert :

- L'impôt sur les sociétés est à nos yeux le plus adapté à cet objectif. Cependant l'harmonisation de son assiette au niveau européen est un préalable nécessaire à son transfert. Le Conseil et la Commission ont engagé sur ce point des travaux très complexes, dont l'aboutissement requerra l'unanimité des gouvernements.
- Une deuxième solution serait d'utiliser de manière plus efficace et plus transparente la TVA dont la base est pour l'essentiel déjà harmonisée et qui participe au financement actuel de l'Union européenne.
- Enfin, considérant qu'il est important que les Européens participent directement au financement de l'Union européenne, nous souhaitons à terme l'instauration d'une contribution directe des citoyens.

Pour assurer une interprétation uniforme, les Jeunes Européens-France souhaitent également une délégation de compétences en matière fiscale et l'instauration d'une administration fiscale européenne.

L’ambition affichée par les gouvernements doit se concrétiser dans des projets d’envergure. C’est l’occasion pour les États européens de démontrer qu’ils peuvent agir de concert pour le développement de l’espace communautaire en dotant l’Union européenne de ressources propres, d’un véritable impôt européen.

Recherche européenne

Résolution n°08/1, adoptée le 20 avril 2008, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Les Jeunes Européens – France soutiennent l'objectif d'une l'Union Européenne s'affirmant comme un pôle d'excellence en matière scientifique et technologique et demandent que cet objectif bénéficie de davantage de visibilité.

De plus, les Jeunes Européens – France demandent que l'Union Européenne revendique un modèle de Recherche scientifique propre. Conscients que la science peut être un outil de premier plan pour la promotion de certaines valeurs, ils **souhaitent que l'Europe s'oriente vers une Recherche partagée, responsable, attractive et indépendante**.

- **Partagée** : les Jeunes Européens – France demandent une plus grande participation des médias, et une politique forte en matière de vulgarisation et d'éducation scientifique.
- **Responsable** : les Jeunes Européens – France demandent la reconnaissance de l'importance de la Recherche fondamentale, le développement de programmes communs avec des puissances tierces et le soutien de projets à vocation humanitaire.
- **Attractive** : les Jeunes Européens - France demandent une meilleure considération des chercheurs et des moyens plus importants pour développer la Recherche européenne, éviter la fuite des cerveaux et attirer des partenaires étrangers.
- **Indépendante** : les Jeunes Européens – France demandent le développement des domaines de pointe stratégiques (spatiale, informatique, énergétique…).

22 propositions pour construire l'Europe de demain

Partie 2 • La création d'une véritable union économique

Résolution n°13/3c, adoptée le 7 avril 2013, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

L'euro est sans doute l'acquis européen le plus visible mais aussi le plus discuté. Sa mise en place a été imparfaite, dans la mesure où elle ne s'est pas accompagnée d'une véritable union économique et monétaire. Cette dernière doit être mise en place rapidement et fonctionner de façon transparente et démocratique.

C'est pourquoi, les Jeunes Européens – France proposent :

8. **Qu'une Formation euro au sein du Parlement européen gère les affaires économiques de la zone euro.** Le Parlement européen doit pouvoir être compétent en matière économique. Cependant, seuls les parlementaires représentant les citoyens disposant de l'euro ont vocation à voter sur ces questions. Il apparait donc essentiel qu'une Formation euro, composée des représentants des 19 Etats membres et d'observateurs des 8 autres Etats signataires, siège pour ces questions.

9. **Que le budget européen soit à la hauteur des politiques engagées par l'Union européenne et s'appuie sur des impôts européens propres** (tels que la taxe sur les transactions financières, un pourcentage de la TVA, ainsi qu'un impôt européen sur les sociétés).

   L'efficacité de l'Union ne peut se baser que sur un budget ambitieux et indépendant des contributions des Etats membres. Un tel budget est la clé de la mise en place de véritables politiques européennes ambitieuses. Les impôts européens ne devraient pas alourdir la charge fiscale, mais résulter du transfert de certaines compétences des Etats à l'UE.

10. **Qu'un impôt sur le revenu soit payé par les citoyens, après une diminution équivalente des contributions nationales et que des règles de péréquations financières soient établies.** Les citoyens, pour se sentir intégrés au projet européen, doivent contribuer à son budget. Un impôt européen direct permettra de renforcer le sentiment d'adhésion des citoyens et donc de les rapprocher de l'Union, tout en garantissant une ressource propre utile au bon fonctionnement des politiques européennes. Cette nouvelle imposition doit naturellement s'accompagner d'une baisse proportionnelle des contributions nationales.

11. **Que les statuts de la Banque centrale européenne soient modifiés, pour lui permettre de devenir une véritable réserve fédérale.** La BCE doit être transformée en véritable réserve fédérale. A ce titre, elle doit avoir dans ses objectifs la croissance et l'emploi, et non pas uniquement de lutte contre l'inflation, et avoir un rôle prééminent dans la supervision du système bancaire.

12. **Que soient créés des euro-bonds afin d'assurer une mutualisation de la dette des Etats de la zone euro et des project-bonds afin d'assurer un financement commun d'investissements d'avenir.** La dette des Etats membres, ou au moins une partie, doit pouvoir être mutualisée à l'échelle européenne, afin de bénéficier de taux d'emprunts attractifs pour des projets innovants. La responsabilité de l'émission de ces eurobonds et la gestion de cette source de revenus seraient confiées à la Commission européenne responsable devant le Parlement et le Sénat européen.

13. **Qu'une harmonisation des politiques fiscales et du travail ait lieu. Le « dumping » fiscal et social entre les Etats membres n'est plus tolérable et conduit à des difficultés d'application uniforme des diverses politiques européennes.** Une harmonisation, accomplie à l'aide d'un taux minimal et maximal d'imposition, ainsi qu'un salaire minimal et applicable à tous les Etats, est nécessaire. De même, il est devenu obligatoire de coopérer d'une manière beaucoup plus approfondie sur les politiques du travail.

14. **Qu'une véritable politique européenne de l'énergie soit développée.** C'est avec l'énergie que les institutions européennes sont apparues dans le cadre de la CECA. L'UE doit donc œuvrer pour son indépendance énergique et défendre un modèle respectueux de l'environnement.

Propositions sur l'union énergétique

Résolution n°15/2, adoptée le 26 mars 2015, renouvelée le 15 septembre 2018 à Clermont-Ferrand

Constatant que le modèle de développement actuel des sociétés industrielles se base principalement sur des besoins exponentiels en énergies,

Rappelant que l'accès à l'énergie est nécessaire au développement humain, mais que la répartition et l'accès aux différentes énergies sont inégaux entre les territoires, tant européens, que mondiaux,

Observant une forte dépendance énergétique des pays de l'Union Européenne envers certains pays tiers détenteurs de ressources (Russie, Organisation des pays exportateurs de pétrole),

Considérant que des situations économiques et politiques variées sont à l'origine de différents en matière de politiques énergétiques au sein des pays membres de l'Union européenne, empêchant une véritable harmonisation dans ce domaine,

Attirant l'attention sur les incidences politiques et technologiques de cet enjeu énergétique,

Conscients qu'une consommation maîtrisée de l'énergie peut permettre un véritable développement durable,

Rappelant que la politique énergétique de l'Union européenne repose sur les trois principes que sont la sécurité énergétique, la protection environnementale et la compétitivité. Ces trois principes étant également fortement interconnectés, l'un ayant des impacts sur les autres,

Convaincus que l'énergie est désormais devenue un domaine où les états membres ne peuvent plus résoudre leurs problèmes à l'échelon national, et qu'une forte politique européenne est nécessaire,

Déplorant l'échec des institutions créées pour stimuler une approche commune concernant la sécurité énergétique comme le traité sur la Charte énergétique de 1994 ou le traité de la communauté énergétique de 2005,

Assumant et défendant nos valeurs fédéralistes, pour une Europe démocratique, citoyenne, solidaire et compétitive ;

Les Jeunes Européens-France attirent l'attention sur la nécessité d'un nouvel élan dans la politique énergétique de l'Union Européenne, surtout dans un contexte politique en manque d'évolution. Il est essentiel que l'Union énergétique ne se fasse pas au détriment d'un système énergétique en adéquation avec un modèle européen ambitieux de développement durable.

Les Jeunes Européens – France appellent à :

1. La constitution d'une Union énergétique européenne, contribuant à une plus grande indépendance énergétique et à une gestion plus efficace de la consommation d'énergie au sein de l'Union européenne.
2. Une centrale d'achat commune de l'énergie, dans le but de voir diminuer les coûts d'importation d'énergie.
3. Un effort en matière d'infrastructures énergétiques et d'interopérabilité des réseaux domestiques des états membres entre eux et avec les pays tiers, sécurisant l'approvisionnement énergétique européen
4. Une gestion commune de ces réseaux énergétiques à l'échelon européen permettant une plus forte solidarité européenne en n'isolant aucune région périphérique
5. Une optimisation de l'utilisation des énergies à l'échelon européen et une augmentation significative de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen.
6. Une baisse progressive de la production énergétique issue d'énergies fossiles doit être planifiée au niveau européen pour éviter que l'Union énergétique ne se fasse au détriment d'objectifs environnementaux ambitieux et d'un modèle de développement durable.
7. Une augmentation significative des financements accordés aux projets de recherche et développement consacrés à l'innovation dans le domaine énergétique.
8. La politique européenne de lutte contre le réchauffement climatique et de limitation des émissions carbonées doit être contraignante pour les Etats membres dans le cadre de l'Union énergétique. Ces objectifs chiffrés et contraignants doivent s'inscrire dans un programme de transition énergétique vers un modèle durable, afin de permettre aux Etats de les atteindre avec l'aide de l'Union européenne.
9. La mise en place de taxes à visée écologique, telles que la taxe carbone, permettant ainsi de développer des ressources propres à allouer au budget de l'Union européenne.
10. Un soutien accru de l'Union européenne via les fonds européens pour les projets environnementaux et écologiques développés au niveau local et visant à réaliser des économies d'énergie, tant dans le domaine des transports, du bâtiment, ou encore de la collecte des déchets et le recyclage.

Propositions pour l'établissement d'un marché unique numérique et pour la garantie de la neutralité du net

Résolution n°16/2, adoptée le 11 septembre 2016 à Angers

Soutenant toute forme de progrès technologique au service de la société,

Conscients des bouleversements socio-économiques, des formidables opportunités mais aussi des nouveaux défis générés par le développement des technologies numériques,

Reconnaissant la démocratisation de l'accès à l'information et l'accélération des échanges par la digitalisation de la communication des associations, des entreprises et des institutions, permises par Internet et les réseaux sociaux,

Considérant le numérique comme une opportunité pour accélérer la construction d'une citoyenneté européenne et la participation démocratique des citoyens,

Déplorant les discriminations et les inégalités d'accès aux technologies du numérique dues au manque d'infrastructures (internet haut-débit, connexion stable) et les entraves aux échanges et aux partages de données sur les plateformes Internet (géoblocage, frais d'itinérance, discrimination des débits selon les sites et par les opérateurs) ; le maintien de telles barrières d'accès allant à l'encontre même de l'idée de marché unique numérique dans l'Union ainsi que des règles de concurrence,

Constatant l'enthousiasme des acteurs de la société civile pour les questions relatives à la neutralité du net, au vu du demi-million de commentaires environ, en réponse à la consultation publique et citoyenne de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE), qui s'est déroulée du 6 juin 2016 au 18 juillet 2016 et à partir de laquelle l'ORECE a publié le 30 août 2016 ses lignes directrices relatives à la régulation d'internet,

Observant la volonté des acteurs publics de réformer la législation et la régulation entourant les activités économiques sur Internet et les infrastructures numériques, notamment avec le projet du Marché Unique Numérique de la Commission Européenne,

Conscients des risques liés à l'accumulation des données relatives aux individus par des institutions publiques ou des acteurs privés et permises par ces technologies,

Constatant avec préoccupation les risques de dérives sécuritaires de certains Etats membres et de la surveillance de masse des citoyens au détriment du respect de la présomption d'innocence,

Rappelant les valeurs essentielles que défendent les Jeunes Européens et qui s'appliquent aussi à Internet, telles que l'Etat de droit, la démocratie, le droit à la vie privée et la liberté d'expression, incluant l'accès, l'échange et la diffusion des informations, la liberté de la presse et la lutte contre tous les discours de haine et de discrimination.

Rappelant les principes fondateurs du marché unique européen et notamment les libertés d'échanger des biens et des services et le droit à la concurrence,

Considérant une perspective fédérale européenne respectant le principe de subsidiarité tout en garantissant la diversité des préférences individuelles dans l'Union,

Les Jeunes Européens – France :

- Estiment que la base du Marché Unique Numérique doit reposer sur l'égalité d'accès à Internet dont pourront jouir tous les citoyens de l'Union, Cette égalité passe par l'établissement d'un droit à la connexion, garantissant l'accès à internet pour tous.
- Appellent les acteurs concernés au développement des technologies d'accès à Internet et des infrastructures correspondantes, spécialement dans les territoires qui ne bénéficient pas de connexion haut débit, notamment par le financement de projets d'infrastructures, de promotion et d'éducation aux technologies du numérique via un plan Juncker élargi, prolongé et amplifié.
- Appellent à la promotion et à l'enseignement des compétences numériques (*digital skills*) au travers des systèmes d'enseignement, afin de permettre l'accès à ce marché en construction à tous, ainsi qu'une véritable sensibilisation vis-à-vis des informations que les citoyens diffusent sur Internet et de leur responsabilité associée, des dérives et des risques que l'usage d'internet peut entraîner).
- Appellent à construire le Marché Unique Numérique en promouvant la diversité linguistique et culturelle, en encourageant la diffusion de programmes locaux, régionaux, nationaux et transnationaux à l'échelle européenne,
- Alertent les citoyens européens quant à leur responsabilité vis-à-vis de la diffusion de leurs données privées et exhortent les institutions européennes à garantir la protection des données et le droit des consommateurs, ainsi que leur non-export pour garantir leur protection par les règles européennes.
- Appellent les entreprises ayant recours aux plateformes Internet à maximiser la disponibilité géographique de leurs services sur l'ensemble du territoire du Marché Unique Numérique,
- Appellent les différents services publics mais aussi les sociétés privées à mettre fin au géoblocage, ce qui nécessite un débat européen sur la question et la réforme des droits d'auteur,
- Appellent les opérateurs à renoncer à des pratiques discriminatoires en termes d'accès aux applications et services internet et de régulation des débits, notamment en cas de congestion du trafic,
- Exhortent les institutions publiques à rendre disponibles en libre accès les documents et les procédures relatives à leurs missions et ce, sur des plateformes Internet,

- Exhortent les institutions publiques à poursuivre et généraliser la numérisation de l'ensemble des procédures administratives et juridiques, sans pour autant priver les citoyens d'autres moyens d'accès à ces informations et à ces démarches administratives et juridiques.
- Estiment que la constitution d'un marché unique numérique appelle la mutualisation des moyens des forces de sécurité nationales dédiées à sa surveillance. Et ce sur le modèle d'une agence fédérale du renseignement, respectant les droits de l'Homme.
- Encouragent les institutions européennes, nationales, régionales ou locales, à utiliser les technologies du numérique pour informer et faire participer les citoyens au processus décisionnel, notamment en organisant des consultations publiques sur les politiques débattues par ces institutions.
- Souhaitent une réforme profonde de l'Initiative Citoyenne Européenne, pour que cet instrument de démocratie directe soit plus accessible aux citoyens européens et plus contraignant pour les institutions européennes, notamment par la simplification du système de collecte des signatures en ligne.

Pour une extension des droits fondamentaux à la santé et à l'environnement

Résolution n°17/2, adoptée le 10 septembre 2017 à Rennes

Remarquant la disparité des protections existantes au niveau national pour les citoyens en matière de santé et de qualité de l'environnement,

Saluant la proposition de la Commission visant à mettre en œuvre à l'échelle européenne un socle des droits sociaux,

Soulignant la nécessité d'une consolidation des droits fondamentaux consacrés au niveau de l'Union en matière de santé et d'environnement,

Les Jeunes Européens – France proposent :

- que des législations européennes contraignantes soient prises afin de préciser les droits sociaux et environnementaux reconnus par la Charte des droits fondamentaux
- que soit reconnu en droit de l'UE un réel "droit à un environnement sain" (concept utilisé par la Cour européenne des droits de l'Homme et ne figurant pas à l'article 37 de la Charte des droits fondamentaux)
- de renforcer le droit d'accès à la santé des citoyens européens, déjà proclamé par l'article 35 de la Charte des droits fondamentaux, par la mise en place d'une couverture médicale universelle à l'échelle de l'Union Européenne.

Pour un droit du travail européen plus juste et au service des citoyens de l'Union européenne

Résolution n°18/2, adoptée le 3 juillet 2018 en Conseil d'administration dématérialisé

Constatant que le débat sur la réforme de la directive "travailleurs détachés" empoisonne actuellement les relations entre Etats membres de l'Ouest et de l'Est,

Constatant le retour d'un vocabulaire stigmatisant en Europe de l'Ouest, à l'égard de nos concitoyens d'Europe de l'Est,

Constatant que le droit social des Etats membres est contourné par des "sociétés boîte aux lettres"

Constatant que le cadre posé par la directive "travailleurs détachés" est insuffisant pour protéger tant les entreprises de la concurrence déloyale que les salariés subissant des inégalités de traitement,

Rappelant que le détachement des travailleurs concerne et offre des opportunités à des citoyens de tous les Etats membres. Considérant que la libre- circulation des travailleurs et des services est un des piliers de la construction européenne conformément aux articles 3 du Traité sur l'Union Européenne (TUE) et 45 à 48 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE)

Constatant que l'existence de nombreux obstacles à l'intégration des marchés nationaux de l'emploi et des services est indésirable au regard de la finalité du marché unique,

Les Jeunes Européens France déclarent qu'à terme, le cadre de cette directive doit être dépassé pour offrir un traitement juste à tous les travailleurs, un marché des services ouvert et un marché du travail accessible à tous, renforcer le dialogue social européen et des administrations nationales et européennes adaptées au marché unique.

Les Jeunes Européens - France rappellent que tout citoyen européen doit avoir le droit de travailler sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne sans contrainte de période maximale autorisée ni obstacle administratif excessif et ce en application de l'Article 15 de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne.

1. Un traitement juste pour tous les travailleurs de l'Union européenne

Les Jeunes Européens – France :

- Demandent que l'Union européenne facilite la mobilité professionnelle en Europe. Demandent que l'Union européenne lutte activement contre le dumping social entre Etats membres conformément à l'article 3 alinéa 3 du TUE.

- Appellent à l'instauration d'un registre d'immatriculation unique des entreprises européennes destiné à compléter le marché unique créé par l'article 3 du Traité sur l'Union européenne, dans le but de combattre le phénomène des "entreprises boîtes aux lettres" destinées à contourner le droit social et du travail de certains Etats membres.
- Demandent une plus grande et une meilleure coordination des systèmes de sécurité sociale des Etats membres afin de garantir un niveau de protection minimum commun à tous les Etats et pour permettre une réaffiliation rapide et simple pour les travailleurs lorsqu'ils changent d'État de résidence

2. Pour un dialogue social européen plus démocratique et proche des citoyens

- Le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil doivent devenir les lieux de débat principaux pour le droit social européen. Pour ce faire, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne devraient être dotés de l'initiative législative, notamment pour la création de droit social européen.
- Les Jeunes Européens-France rappellent que les organisations syndicales et patronales sont des partenaires indispensables pour un dialogue social européen. Elles doivent être consultées à travers le Conseil économique et social européen avant toute réforme du droit social européen afin de délivrer un avis conforme au texte.

3. Une administration réformée, adaptée au marché unique

- Les Jeunes Européens France demandent qu'une inspection européenne du travail soit mise en place, pour coordonner les différentes administrations nationales dans l'application des dispositions du marché unique européen relatives au droit du travail et à la protection sociale, sur les modèles du Mécanisme de surveillance unique et du Mécanisme de résolution unique de la Banque centrale européenne.

L'Europe fiscale

Résolution n°19/2, adoptée le 17 mars 2019 à Paris

I • Sur l'élaboration d'un budget propre à l'Union européenne

Considérant qu'il faut franchir un palier dans la logique d'intégration politique et économique en Europe ;

Considérant que doter l'Union européenne d'un budget propre permettrait d'élargir son champ d'intervention ;

Considérant que le financement actuel du budget européen par les Etats membres est source d'instabilité et contrevient aux principes démocratiques;

Considérant qu'une fiscalité directe, auprès des citoyens et des entreprises, permettrait d'associer les acteurs de la démocratie européenne au financement d'une portion de ce budget;

Les Jeunes Européens – France appellent à :

- Affecter une partie de l'impôt sur les sociétés à un budget européen
- Créer une contribution directe des citoyens au budget européen
- Diminuer corrélativement les prélèvements fiscaux nationaux, dans la mesure des ressources attribuées à l'Union européenne

II • Sur le renforcement des compétences de l'Union européenne

Considérant que l'action européenne est limitée sans compétence en matière fiscale ;

Considérant que seule une modification des traités permettrait d'ajouter la fiscalité aux compétences de l'Union ;

Considérant que l'exercice des compétences fiscales de l'Union doit relever des pouvoirs de la Commission, du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne ;

Les Jeunes Européens – France invitent à :

- Conférer à l'Union européenne une compétence partagée dans le domaine fiscal.
- Établir un système de répartition proportionnelle de l'impôt, auquel les entreprises présentes dans divers États membres seraient assujetties.

Il s'agirait de centraliser, au niveau supranational, les taxes dont une entreprise paneuropéenne est redevable pour l'ensemble de ses activités sur le territoire de l'Union européenne. Ensuite, il conviendrait de les redistribuer aux autorités nationales, au prorata des activités économiques effectuées par les entités concernées dans chaque État membre.

III • Sur l'harmonisation de l'impôt

Constatant la disparité de l'impôt sur les sociétés entre les différents États membres. Le taux moyen environne actuellement 23 % du chiffre d'affaires des entreprises. Les taux les plus faibles avoisinent 10 % tandis que le plus élevé atteint 37 %.

Considérant que l'Union européenne doit favoriser une concurrence loyale et saine entre les entreprises ;

Considérant que cette démarche est nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité économique de l'Union européenne ;

Considérant qu'il faut néanmoins respecter la souveraineté des Etats membres et le principe de subsidiarité ;

Les Jeunes Européens – France incitent à :

- Organiser un débat périodique entre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen, en vue de l'éventuelle insertion d'une fourchette d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés au sein de l'Union européenne. D'une part, cette solution de compromis permettrait de limiter les abus et les divergences de politiques publiques, qui amènent les entreprises à se domicilier en fonction de seuls critères fiscaux. D'autre part, l'autonomie des Etats serait garantie par la marge d'appréciation qu'offre par nature une telle fourchette. Les Etats seraient surtout libres de ne pas fixer un plancher et un plafond, au travers du Conseil de l'Union européenne, même s'il apparaît essentiel d'en débattre régulièrement.
- Permettre à l'Union Européenne de prélever un impôt sur les sociétés, sans pour autant retirer cette compétence aux Etats membres.

IV • Sur le renouvellement des critères d'imposition

Considérant que l'Union européenne doit s'affirmer comme un moteur de la transition écologique ;

Considérant que l'exigence du respect de l'environnement invite à une certaine cohérence fiscale ;

Les Jeunes Européens – France inclinent à :

- Favoriser la fiscalité verte, selon le principe de pollueur-payeur
- Ajuster le prix du carbone

V • Sur la lutte contre l'évasion fiscale

Considérant que le prélèvement de l'impôt participe à la satisfaction de l'intérêt général ;

Considérant qu'il faut identifier et poursuivre les entreprises qui se soustraient à la législation fiscale ;

Les Jeunes Européens – France appellent à :

1. Renforcer la lutte contre l'évasion fiscale

- En luttant contre les sociétés boîtes aux lettres. Il semble opportun de définir un critère strict du siège social réel, qui correspond au centre de gravité des intérêts d'une entreprise (i.e. centre décisionnel, chiffre d'affaire, production…). Ce critère permettrait de déterminer sa nationalité et donc la loi fiscale applicable dans les cas où la répartition proportionnelle ne s'applique pas (*voir II*).
- En effectuant une activité de lobbying auprès de l'OCDE, de l'OMC et du FMI
    - Pour mettre un terme à la double domiciliation fiscale
    - Pour traquer les paradis fiscaux
- En établissant des numéros uniques d'immatriculation fiscale au niveau européen.

2. Durcir les sanctions de l'évasion fiscale

- Les Jeunes Européens – France saluent les récentes procédures d'amende, mises en place à l'encontre des GAFAM qui contournent les règles fiscales. Les Etats ne peuvent pas individuellement remporter ce rapport de force, en raison de la menace ambiante de délocalisation des emplois. Néanmoins, les entreprises ne peuvent pas se priver de l'entier marché européen, ce qui les contraint à payer les pénalités infligées par l'Union européenne.
- Les amendes doivent être étendues aux banques qui interviennent activement dans les processus d'évasion fiscale.
- Il convient de transférer le pouvoir de sanction à la Cour de justice de l'Union européenne, au détriment de la Commission, en vue de satisfaire aux exigences de l'Etat de droit et de séparation des pouvoirs.

VI • Le projet de taxe GAFA

Considérant que la taxation des géants du numérique est rendue difficile par l'ubiquité du réseau ;

Considérant néanmoins que cet obstacle ne justifie pas que les GAFA se soustraient des obligations fiscales, qui pèsent sur les autres entreprises ;

Rappelant que le projet de "taxe GAFA" vise toutes les entreprises du numérique,

Les Jeunes Européens – France :

- saluent le principe d'une taxe sur le chiffre d'affaire des GAFA, projeté par la Commission européenne, comme une solution à court terme pour lutter contre l'optimisation fiscale des géants du numérique,
- déplorent son entrée en vigueur repoussée à 2021,

appellent à ce qu'à terme cette disposition soit remplacée par un principe de taxation appliqué à toutes les entreprises et respectant l'égalité devant l'impôt : imposer les bénéfices mondiaux des entreprises au prorata des activités économiques réalisées au sein de l'Union Européenne (*voir II*), même lorsque leur siège social est situé hors de l'Union Européenne.

COPO 3

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Pour la démocratie en Biélorussie

Résolution n°06/1, adoptée le 2 avril 2006, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Suite aux élections du 19 mars 2006 en Biélorussie, les Jeunes Européens - France :

- contestent l'honnêteté et la régularité du vote ;
- se félicitent des positions du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne et invite cette dernière à adopter une politique de voisinage à la hauteur de ses déclarations d'intentions ;
- soutiennent les forces de l'opposition en Biélorussie qui aspirent à la démocratie et à l'Etat de droit conformément aux valeurs fondamentales de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe ;
- souhaitent que l'Union européenne offre une perspective européenne à la Biélorussie une fois son système démocratique retrouvé ;
- donnent mandat au bureau national des Jeunes Européens - France pour que la Liberté en Biélorussie reste thème permanent dans l'action de l'association et pour s'associer aux éventuels collectifs associatifs qui se constitueraient en solidarité avec les démocrates de Biélorussie
- invitent les groupes locaux qui en ont la possibilité à organiser des débats publics sur la question.

Pour une défense européenne intégrée et efficace

Résolution n°08/6, adoptée le 23 septembre 2008, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Les Jeunes Européens – France :

- Saluent l'initiative de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne de renforcer la défense européenne, mais regrettent que la méthode employée mette l'accent sur la simple coordination des politiques nationales,
- Estiment que la fonction de Défense au sein d'une communauté politique telle que l'UE est vitale pour le maintien à long terme de sa sécurité et de son indépendance, Proposent que soit créée une défense européenne, dotée d'un commandement opérationnel unique, intégré et permanent, respectant la volonté de neutralité de certains de ses Etats-membres,
- Considèrent que la participation des Etats membres de l'UE à la défense européenne est prioritaire par rapport à leur engagement vis-à-vis de l'OTAN, afin que la politique de défense européenne soit pleinement indépendante,
- Souhaitent que des moyens adéquats soient mis en œuvre pour moderniser les structures de défense existantes afin de créer une armée européenne capable d'atteindre les objectifs qui lui seraient fixés,
- Soulignent la nécessité que cette défense intégrée aille de pair avec une politique étrangère européenne formulant des objectifs stratégiques clairs,
- Rappellent que la défense européenne n'est orientée contre aucun autre Etat ou organisation existant, son objectif visant la prévention des conflits et la gestion des crises internationales, et demandent qu'elle ait aussi pour objectif la protection du territoire européen et des Européens,
- Insistent sur la nécessité de poursuivre les opérations de maintien de la paix en cours et demandent que ces opérations soient maintenues dans le cadre de la PESC afin d'assurer une continuité de l'action militaire internationale de l'UE.

Pour que l'Union européenne devienne un grand acteur mondial

Résolution n°13/1, adoptée le 7 avril 2013, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Considérant que l'Union Européenne est, de par son histoire et ses valeurs, porteuse d'une voix spécifique sur la scène internationale et chargée d'une vision humaniste et pacificatrice des relations internationales, qu'est venue illustrer l'obtention du Prix Nobel de la Paix,

Remarquant que la richesse séculaire des relations diplomatiques tissées par les Etats Membres offre à l'Union européenne une base solide pour bâtir une diplomatie européenne influente et dotée d'une réelle plus-value, et estimant que ces atouts ne sauraient être gâchés,

Rappelant que, par son statut de première puissance économique mondiale et de partenaire commercial incontournable, l'Union Européenne est la seule alternative à la marginalisation pour les États qui la composent, en faisant ainsi entendre leurs voix à l'heure où émergent de nombreuses puissances-continents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil,

Regrettant que les moyens militaires communs de l'Union soient en décalage avec ses ambitions diplomatiques et insuffisamment développés pour répondre aux défis du monde contemporain,

Déplorant que les institutions de l'Union européenne soient inadaptées aux missions qui devraient lui incomber, manquant de personnels, de moyens, mais aussi de légitimité démocratique, de leadership, et de compétences réelles dans ce domaine,

Appelant à ce que l'Union Européenne se dote enfin d'une représentation internationale efficace, fédérant les efforts et les atouts de ses Etats membres pour agir sur les enjeux du 21ème siècle,

Les Jeunes Européens – France proposent :

- De transférer complètement au niveau européen le domaine de la politique étrangère et de défense sous contrôle du Parlement européen et de la Commission européenne,
- De confier à un futur Ministre européen des affaires étrangères au leadership et à la légitimité démocratique incontestés la charge de conduire un Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) rénové, disposant d'un véritable réseau d'ambassades assurant la protection et la représentation à l'étranger des citoyens européens.
- De rassembler les services consulaires des différents Etats membres en une seule représentation consulaire, offrant des services dans toutes les langues

officielles de l'Union européenne, permettant ainsi d'importantes économies budgétaires tout en maintenant la même qualité de service.

- De permettre à l'Europe de parler d'une voix unanime et forte dans les instances internationales, notamment au Conseil de Sécurité des Nations Unies, en y remplaçant les sièges européens existants par un siège unique de l'UE.
- De mettre en place une force armée européenne intégrée, moderne, crédible et opérationnelle sur l'ensemble des théâtres extérieurs. Celle-ci serait dotée, entre autres, d'un véritable Etat-major européen, d'une industrie européenne de la défense capable de maintenir à coûts constants un haut niveau d'investissements et d'innovation. Ces nouvelles institutions devront être responsables devant un Ministre européen de la Défense capable d'assurer, sous contrôle démocratique du Parlement européen, la mutualisation des moyens qui s'impose.
- D'entamer une véritable réflexion stratégique de long terme sur les priorités géopolitiques de l'Union, notamment en termes de partenaires stratégiques et de débats à porter devant la communauté internationale afin de garantir au mieux l'adéquation de la future politique étrangère commune avec les réalités du monde d'aujourd'hui.

22 propositions pour construire l'Europe de demain

Partie 3 • Relations extérieures, défense, sécurité intérieure

Résolution n°13/3d, adoptée le 7 avril 2013, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

L'Union européenne a un rôle à jouer dans les affaires du monde. A ce titre, elle doit disposer d'une diplomatie forte et indépendante, et avoir à sa disposition des moyens suffisants pour se faire entendre. Dans le même ordre d'idée, elle doit pouvoir garantir la paix et la sécurité au sein de ses frontières.

Les Jeunes Européens – France demandent donc :

15. **Qu'une représentation diplomatique unique dans chaque pays remplace celles des Etats membres.** Seule une diplomatie européenne, forte et indépendante, permettra à l'Union de jouer un rôle déterminant dans la défense des valeurs qu'elle porte et dans la promotion de la paix mondiale. Cette diplomatie sera au service de la Commission européenne responsable devant le Parlement et le Sénat européen, et permettra aux citoyens européens de disposer d'une assistance consulaire à l'échelle mondiale lorsqu'ils se déplacent en dehors des frontières de l'Union.

16. **Qu'un corps armé sous le contrôle du Parlement européen puisse intervenir dans les conflits internationaux.** Toute force politique doit pouvoir s'appuyer sur une force militaire mise sous le contrôle d'un parlement, afin de pouvoir intervenir et de pouvoir prévenir les conflits armés. L'Union européenne doit, elle aussi, pouvoir s'appuyer sur cette force militaire issue de la mutualisation des armées nationales. Elle sera dirigée par un Etat-major européen sous l'autorité de la Commission européenne.

17. **Que la politique migratoire soit gérée au niveau européen.** L'un des principes fondamentaux de l'Union européenne est la liberté de circulation entre ses Etats membres. Cette disparition des frontières intérieures doit, dans un souci de cohérence et d'évitement des conflits entre les Etats membres, mais aussi avec les Etats tiers, s'accompagner du transfert de la politique migratoire à l'échelon européen.

COPO 4

CITOYENNETÉ CULTURE MOBILITÉ ET ÉDUCATION

Faisons vivre les symboles de l'Union européenne

Résolution n°07/1, adoptée le 23 septembre 2007, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Les Jeunes Européens – France estiment que ces symboles incarnent non seulement l'Union européenne, mais aussi l'unité et l'identité de l'Europe dans un sens plus large. Afin que les citoyens se sentent plus européens, les Jeunes Européens- France veulent donc faire vivre la force de ces symboles qui favorisent l'éclosion du sentiment d'appartenance à la famille de l'UE.

Pour cela, les Jeunes Européens – France souhaitent :

- Que les symboles soient insérés dans un module européen dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense ;
- Que le drapeau européen soit hissé sur tous les frontons des bâtiments publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des entreprises publiques, ainsi que sur tous les établissements scolaires et universitaires en France ;
- Que l'hymne européen soit joué lors des cérémonies nationales organisées tout au long de l'année en France ainsi que lors des compétitions sportives européennes ;
- Que l'hymne soit également joué à l'occasion de la réception d'un chef d'Etat ou de gouvernement d'un pays étranger ou d'un pays européen ;
- Que la Journée de l'Europe soit fériée en tant que symbole de la réconciliation européenne et qu'elle soit l'occasion d'une fête populaire.

Plus d'Europe dans les médias !

Résolution n°09/2, adoptée le 19 avril 2009, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Les Jeunes Européens – France demandent :

- Que les questions d'actualité soient davantage abordées sous le prisme européen ;
- Qu'une part plus importante de l'information soit accordée à l'actualité des autres Etats membres ;
- Que l'information sur les politiques européennes fasse l'objet d'un traitement spécifique ;
- Que les questions européennes soient présentes tout au long de l'année, en particulier aux heures de grande écoute pour la télévision et la radio, et dissociées de la rubrique internationale dans la presse ;
- Que les étudiants en journalisme reçoivent, dans le cadre de leur formation, un enseignement obligatoire spécifique sur les questions européennes ;
- Que l'Union Européenne diffuse gratuitement dans les Etats Membres une revue européenne, sur le modèle des magazines des collectivités territoriales, reprenant l'actualité européenne ;
- Que la chaîne de télévision EURONEWS soit diffusée sur la TNT pour qu'une plus grande part des citoyens y ait accès.

Appel pour un engagement de tous les acteurs pour faire vivre l'Europe

Résolution n°09/3b, adoptée le 13 septembre 2009, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Parce qu'il ne suffit pas de parler d'Europe une fois tous les cinq ans, les Jeunes Européens – France souhaitent également que chaque acteur de la vie publique, à son niveau, prenne ses responsabilités et contribue à renforcer le sentiment de citoyenneté européenne, notamment chez les jeunes.

C'est pourquoi ils demandent :

Aux élus locaux :

- De développer les lieux d'information européenne au niveau local et notamment d'encourager l'information européenne dans les maisons de quartiers, les centres de jeunes, les missions locales, les CIDJ (centres d'information et de documentation jeunesse) et CRIJ (centres régionaux d'information jeunesse) :
- De faire vivre les jumelages afin de favoriser le dialogue interculturel, qui contribue à créer un espace public européen ;
- De pavoiser en permanence les édifices municipaux avec des drapeaux européens ;
- De reconnaître l'apport de l'Union européenne dans leur ville en informant clairement les citoyens sur les aides reçues au travers de financements européens pour la réalisation d'une action ou d'un ouvrage local.

Aux médias :

- D'aborder les questions d'actualité davantage sous le prisme européen ;
- De consacrer une part plus importante de l'information à l'actualité des autres Etats membres ;
- D'accorder un traitement spécifique et quotidien à l'information sur les politiques européennes, et ceci tout au long de l'année, et aux heures de grande écoute pour la télévision et la radio ;
- D'avoir des correspondants permanents auprès des institutions européennes. Et plus directement :
- Au CSA de comptabiliser le temps consacré aux questions européennes ;
- A l'AFP d'introduire une catégorie sur l'Europe dans son fil d'actualité ;
- Aux écoles de journalisme de dispenser des modules sur l'Europe pour leurs étudiants.

Au gouvernement :

- D'inscrire le traitement des questions européennes parmi les obligations du service public audiovisuel et de soutenir la mise en place d'une émission hebdomadaire à vocation pédagogique sur l'Union européenne, son fonctionnement, ses politiques, ses Etats-membres notamment à destination des enfants ;
- De faire vivre les symboles européens en hissant, en permanence, le drapeau européen sur tous les frontons des bâtiments publics de l'Etat, des entreprises publiques, des établissements scolaires et universitaires ; en jouant l'hymne européen lors de toutes les cérémonies ou réceptions nationales ; en faisant du 9 mai un jour férié propice à une véritable fête populaire pour célébrer la construction européenne ;
- D'insérer un module européen dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense ;
- D'intégrer véritablement les questions européennes dans les programmes et enseignements dispensés à l'école élémentaire au collège et au lycée, en Français comme en langue étrangère ;
- De mettre en place, dans tous les centres de documentation des collèges et lycées ainsi que dans tous les espaces orientations des universités, une très large documentation sur les questions européennes et plus particulièrement sur les programmes européens d'échanges et de mobilité. Aux nouveaux députés européens :
- D'expliquer leur rôle et leur action et de présenter les résultats obtenus en réalisant un rapport d'activités annuel et un site internet ainsi qu'en acceptant de débattre régulièrement avec les citoyens ;
- De s'assurer qu'une information correcte parvienne rapidement aux citoyens en cas de polémique par la pédagogie, le contrôle de la véracité du propos et l'utilisation du droit de réponse par rapport aux informations diffusées par les médias.

Aux parlementaires nationaux :

- De présenter l'état du droit européen dans le domaine concerné dans chaque commission parlementaire et d'y inviter les députés européens ;
- De pavoiser de manière permanente l'Assemblée nationale et le Sénat avec le drapeau européen.

Aux citoyens :

- D'être acteur de leur citoyenneté européenne en allant voter aux élections européennes.

22 propositions pour construire l'Europe de demain

Partie 4 • Le renforcement du sentiment européen

Résolution n°13/3e, adoptée le 7 avril 2013, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Si l'Union européenne est la plus à même de répondre aux attentes du monde actuel, son approfondissement ne peut continuer sans l'adhésion de ses citoyens. Pour favoriser cette adhésion, il est nécessaire de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté humaine et culturelle qu'est l'Union européenne.

Les Jeunes Européens – France demandent donc :

18. **Que l'Union européenne augmente significativement la part de son budget consacré à la mobilité.** L'Union européenne n'est pas une idée politique désincarnée. C'est une réalité tangible et observable par tous. Il est nécessaire, pour que tous les citoyens en prennent conscience, que la mobilité, qu'elle soit scolaire, étudiante ou professionnelle, soit encouragée et devienne la norme. Les citoyens mesureront alors concrètement ce que sont la réalité européenne et les enjeux communs qui lui sont inhérents.
19. **Qu'un programme européen d'histoire soit enseigné durant la scolarité obligatoire.** L'Europe a une histoire commune, qui reste bien trop ignorée des citoyens européens. L'école doit enseigner de façon continue l'histoire de notre continent. Cela peut passer par un enseignement multilingue, notamment dans le cadre de classes européennes.
20. **Qu'un essor des chaines et programmes télévisuels et radiophoniques bi- et multinationaux soit encouragé.** Les chaines ARTE ou Euronews illustrent parfaitement le succès que peut connaitre une chaine européenne. Cet exemple doit servir de base à d'autres chaines et programmes européens de toutes sortes. De plus, il faudrait que la chaîne Euronews soit disponible sur la TNT.
21. **Que le 9 mai soit décrété jour férié à la place du 8 mai.** Le 8 mai marque la fin de la seconde guerre mondiale et la victoire des Alliés. Derrière cela, c'est la paix qui est célébrée. Cette paix qui, grâce à l'Union Européenne, a perdurée sur notre continent. C'est grâce à l'Union de nos nations que la paix a été garantie. C'est pourquoi, le 9 mai, jour de la fête de l'Europe, devrait être férié à la place du 8 mai comme symbole de notre victoire sur la guerre.
22. **La création d'un statut européen pour les associations et les fondations.** La reconnaissance de la société civile à l'échelle européenne va de pair avec un renfort de la démocratie européenne.

L'utilisation des symboles européens dans le sport

Résolution n°14/2, adoptée le 6 mars 2014, reconduite le 10 septembre 2017 à Rennes

Ayant constaté le peu d'identification à l'Union européenne par les citoyens des Etats membres ;

Rappelant l'attachement des Jeunes Européens aux symboles qui favorisent l'identification de la population citoyenne des pays d'Europe à l'Union Européenne ;

Considérant que le sport est fédérateur et populaire et qu'il permet d'éveiller les consciences collectives, de favoriser la cohésion, d'unifier l'esprit du groupe ;

Remarquant qu'utiliser le sport comme vecteur n'est pas une idée nouvelle. En 1985, le rapport Adonnino a en effet suggéré la mise en place d'une équipe européenne, puis la Commission européenne, sous la présidence de Romano Prodi en 1999, a réaffirmé le rôle du sport dans l'identification à l'Europe par ses citoyens ; Estimant donc que le sport peut être un moyen de communication entre les peuples européens et par-là même être un outil efficace dans les politiques identitaires menées par l'Union européenne ;

Constatant que la mise en place d'une équipe européenne, en plus des équipes nationales déjà existantes, sera difficile tant que l'Europe ne sera pas fédérale, et qu'il faut donc commencer par développer l'utilisation des symboles européens dans le sport. Ils sont actuellement peu présents et doivent être encouragés pour avoir davantage de visibilité dans les différentes compétitions sportives internationales, quelle que soit la discipline ;

Les Jeunes Européens – France proposent donc :

- La présence du drapeau européen au côté des drapeaux nationaux arborés par les équipes ou les athlètes lorsqu'ils défilent avant une rencontre, et lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des grandes compétitions ;
- L'apposition systématique d'écussons européens sur les maillots de tous les athlètes, dans toutes les équipes nationales des Etats membres, toutes disciplines sportives confondues ;
- La généralisation de l'hymne européen au début des compétitions, en plus des hymnes nationaux ;
- L'encouragement de la création d'événements ad hoc lors desquels une équipe européenne peut être formée pour l'occasion, ce qui permettrait de diffuser l'idée. On pourrait penser à une compétition à l'échelle des continents ou de régions mondiales. Il existe une compétition internationale pour laquelle une équipe européenne concourt il s'agit de la *Ryder Cup*, une compétition de golf qui oppose l'Europe aux Etats-Unis. Bien que les modalités spécifiques à cette compétition permettent la formation d'une équipe européenne, ce n'est pour le moment pas généralisable à d'autres disciplines, cependant cela montre qu'il est possible grâce au sport de créer un sentiment d'appartenance à l'Europe en soutenant une équipe sportive commune.

« L'exposition aux symboles, mais surtout l'exposition à des informations positives sur l'intégration européenne, favorise fortement l'intégration à l'Europe » Michael Bruter

Pour que l'enseignement supérieur européen participe au développement de la citoyenneté et de l'intégration européenne

Résolution n°18/3, adoptée le 3 juillet 2018 en Conseil d'administration dématérialisé

Considérant qu'une mobilité européenne peut être une expérience enrichissante tant sur l'aspect du développement personnel, de l'apprentissage linguistique que de l'acquisition de compétences professionnelles. Et considérant en ce sens que les Jeunes Européens n'ont de cesse d'encourager les jeunes à faire l'expérience d'une mobilité européenne ;

Considérant que la mobilité européenne favorise grandement l'éveil de la conscience de la citoyenneté européenne chez les personnes qui en font l'expérience ;

Tenant compte toutefois que la mobilité peut aussi effrayer certaines personnes, et qu'il est donc nécessaire de leur proposer un accompagnement tout au long de leur séjour à l'étranger ;

Considérant la complexité actuelle de la mobilité étudiante en Europe et entre Etats-Membres à cause du manque d'information sur les bourses et, des lourdeurs administratives ;

Considérant qu'une offre d'étude plus diversifiée et plus européenne est fondamentale pour les étudiants ;

Considérant que les expériences de mobilité ne passent pas systématiquement par le programme Erasmus+ et qu'il est important d'encourager des initiatives locales tels que les échanges individuels et collectifs organisés par les jumelages ;

Considérant l'importance de l'enseignement supérieur pour la compétitivité de l'Union Européenne ;

Considérant l'importance de l'enseignement supérieur pour poursuivre l'intégration européenne et pour une association toujours plus étroite des citoyens européens ;

Considérant que le processus de Bologne II présente des imperfections et des incomplétudes qu'il est indispensable de corriger, notamment le droit à la poursuite d'étude en Europe après le bac ;

Considérant l'importance de compléter et parfaire le système Licence-Master-Doctorat (LMD) ;

Considérant que le programme Erasmus a été créé en 1987 et qu'il a permis à cinq millions de jeunes de bénéficier d'une expérience de mobilité depuis sa création ;

Regrettant que la moitié des demandes d'Erasmus en 2016 en France n'ont pas pu être satisfaites et que 5% des jeunes européens ont pu bénéficier du programme ;

Considérant que le budget d'Erasmus a été augmenté de 40% par rapport aux années 2007-2013 ;

Rappelant que les Jeunes Européens - France proposent depuis 2015 de rendre obligatoire l'apprentissage d'une langue étrangère dès la primaire et de deux langues à partir de la sixième ;

Rappelant que les Jeunes Européens - France militent depuis 2015 pour la reconnaissance d'un droit à la mobilité avant 25 ans ;

Les Jeunes Européens - France (JE) proposent :

1. De sensibiliser les étudiants à Erasmus dès le lycée

1.1 Les JE proposent de faire commencer Erasmus dès le lycée. Il faut :

- Organiser des journées de sensibilisation à la mobilité dès le lycée
- Inciter l'Erasmus des lycées en multipliant et renforçant les partenariats entre lycées européens ;
- S'appuyer sur les jumelages entre villes pour permettre, par exemple, aux élèves d'un lycée français de faire un trimestre d'échange avec un élève d'un lycée de la ville avec laquelle la leur est jumelée, en étant logés dans la famille du correspondant.

1.2 Les JE proposent d'européaniser les formations "au lycées" pour encourager la mobilité et la prise de conscience de la citoyenneté européenne :

- En renforçant l'apprentissage des langues dans le cycle secondaire, notamment par l'acquisition d'un niveau minimal en anglais
- En offrant à tous la possibilité d'obtenir une accréditation ou/et certification valorisant à la suite d'une expérience de mobilité Erasmus ou anglophone
- En offrant à tous la possibilité d'obtenir une accréditation ou certification pour attester du niveau d'apprentissage de deux langues au lycée
- En mettant en place un projet annuel européen intégré au cursus pour les classes de lycée, incluant un échange avec d'autres Européens
- En créant une plateforme européenne d'orientation pour les études supérieures complétée par les universités du processus de Bologne afin d'informer les lycées sur les offres de formations dans leur pays et dans d'autres Etats européens.

2. D'améliorer l'Erasmus pour les étudiants

2.1 Pour forger une identité étudiante européenne, il faut davantage permettre aux étudiants, apprentis et jeunes travailleurs européens de se professionnaliser à l'étranger et pour ce faire, il s'agit d'élargir les opportunités qu'offre le programme Erasmus aux apprentis et stagiaires. Il est également indispensable de renforcer et d'améliorer l'accès à l'information sur la mobilité pour les jeunes.

2.2 Nous encourageons à valoriser l'année de césure pour les étudiants, après le Bac et tout au long du cursus universitaire, ainsi que des mécanismes de reconnaissance des compétences acquises en :

- Proposant au moins un semestre de volontariat européen à tous les étudiants à la place d'un semestre de cours "classiques" reconnu par l'acquisition de crédits ECTS
- En mettant en place un socle commun de reconnaissance de l'engagement associatif étudiant dans le cadre du processus de Bologne
- En augmentant les dispositifs d'accompagnement à destination des étudiants souhaitant effectuer un stage dans un autre pays européen

2.3 Pour renforcer le pouvoir des organisations étudiantes à l'échelle européenne, nous proposons de :

- Créer un statut européen des associations étudiantes ;
- Les associer davantage aux décisions politiques en matière d'enseignement supérieur
- Soutenir la création de fédérations européennes syndicales étudiantes pour porter les revendications et la voix des étudiants dans toute l'Europe
- En faire un plus pour la demande de subvention et la reconnaissance sur le campus.

3. De valoriser à long terme Erasmus pour la vie professionnelle des jeunes Européens

3.1 Les Jeunes Européens - France estiment que la formation doit aider à la mobilité salariale européenne. A cette fin, il convient de mettre en place un "Erasmus des professionnels" c'est-à-dire une aide à la mobilité géographique durant les périodes de formation professionnelle.

3.2 Les Jeunes Européens-France proposent également de développer les échanges de jeunes professionnels en entreprise, en administration ou collectivités territoriales entre villes jumelées, par exemple pour les jobs d'été

4. D'augmenter le budget d'Erasmus

4.1 Le budget en 2016 d'Erasmus est de : 2,2 milliards d'€. Pour les années 2014-2020, il est de 16,38 milliards €, soit moins de 2% du budget de l'Union Européenne. Ce montant est encore insuffisant pour soutenir le grand nombre et la grande variété des projets européens des jeunes et pour encourager une véritable politique européenne de mobilité accessible à toutes et tous, tout au long du cursus de formation.

4.2 Les Jeunes Européens demandent une multiplication par dix du budget alloué à Erasmus+ :

- en augmentant les bourses, à la fois d'étude et de logement. Nous proposons d'instituer un système de modulation selon le niveau de vie local afin de prendre en compte l'offre et la demande des offres d'accueil, pour d'autres publics, tels les apprentis, en particulier pour financer des aides aux cours linguistiques ;
- en dotant plus particulièrement des pays considérés comme étant des zones 'délaissées' par les étudiants Erasmus pour renforcer l'intégration européenne.

4.3 Suite au Brexit, nous souhaitons que la Commission européenne négocie clairement avec le Royaume-Uni sur la situation des étudiants Erasmus présents et à venir, pour que ces derniers puissent continuer à effectuer des échanges universitaires. Nous souhaitons également que les coopérations en matière de recherche entre des universités britanniques et européennes puissent se poursuivre dans le cadre de financements européens. Ces programmes ne peuvent être financés uniquement par les Européens. Le Royaume-Uni devra contribuer au financement de ces programmes.

5. Créer de véritables universités européennes

5.1 Les Jeunes Européens - France encouragent la création de véritables "universités européennes". Ces universités ne se limiteraient pas à proposer simplement des cursus de formation bi- ou multinationaux, mais deviendraient des lieux facilitant la rencontre et l'échange entre étudiants et professeurs de toute l'Europe.

5.2 Les Jeunes Européens proposent que :

- les promotions soient composées d'au moins 30% d'étudiants de nationalités différentes pour favoriser le brassage interculturel,
- les cours soient dispensés dans au moins deux langues différentes pour favoriser la maîtrise de plusieurs langues européennes,
- les étudiants participent à un projet associatif ou académique européen chaque année de leur cursus d'étude,
- tous les étudiants se voient proposer une opportunité de mobilité correspondant à leur cursus,

- les unités de recherche coopèrent avec plusieurs unités de recherche d'autres universités en Europe pour créer des laboratoires ou des écoles doctorales transnationaux interuniversitaires,
- soit encouragée la création de campus transfrontaliers à existence légale pour favoriser la coopération de part et d'autre de la frontière, par exemple dans la mise en commun de personnels, de projets de recherche, de cursus, de financements de la vie associative étudiante, dans l'accès aux ressources documentaires et aux bibliothèques, dans l'optique de développer des parcours de formation complémentaires, d'élaborer une stratégie commune de rayonnement internationale.

6. Créer un statut européen de l'étudiant dans le cadre du Processus de Bologne

6.1 Les Jeunes Européens - France demandent à ce qu'un statut européen de l'étudiant soit mis en place dans le cadre du Processus de Bologne. Ce statut aurait pour vocation de garantir à tous les étudiants inscrits dans les universités de l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur un socle minimum de droits et de services, tels que :

- un droit à la mobilité tout au long du cursus de formation, soutenu par une aide financière à la mobilité,
- l'accès à des cours de langue intensifs en prévision d'une mobilité, sur le modèle de l'ancien programme CIEL,
- un traitement équitable entre tous les étudiants notamment concernant les frais de scolarité et l'obtention de bourses d'étude,
- la reconnaissance des équivalences européennes quel que soit la filière d'étude,
- une reconnaissance de l'engagement associatif,
- une reconnaissance des diplômes et des formations extracurriculaires,
- l'accès à la protection sociale dans le pays de résidence.

6.2 Ce statut doit également être décliné pour les stagiaires et les apprentis, et s'accompagner notamment de l'obligation de verser une gratification.

Pour les droits des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les stéréotypes de genre

Résolution n°19/1, adoptée le 17 mars 2019 à Paris

I • L'égalité au travail

Considérant le travail comme un véritable facteur d'autonomie et d'émancipation sociales ;

Rappelant que l'égalité des sexes est une valeur commune aux Etats membres, inscrite à l'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne[2].

A • Le projet de directive « Équilibre entre vie professionnelle et vie privée »

Déplorant le fait que les femmes sont en moyenne 15,7 % moins bien payées que les hommes dans l'Union européenne, et que ce chiffre est sous-évalué[3] ;

Constatant que les femmes sont les plus touchées par le travail précaire et le travail à temps partiel subi, et que les femmes sont aussi davantage victimes du chômage et de la précarité sociale ;

Constatant que le congé parental est majoritairement pris par les femmes, ce qui a un impact négatif sur leur carrière dans la plupart des pays ;

Relevant qu'il est indispensable d'inciter les hommes à user des congés parentaux dont ils disposent, afin d'éluder les discriminations à l'embauche ;

Saluant ainsi le projet de directive "Equilibre entre vie professionnelle et vie privée", initié par la Commission européenne.

Regrettant que l'Union européenne se limite à intervenir dans le domaine professionnel quand il s'agit d'égalité femmes-hommes ;

Les Jeunes Européens – France déplorent :

- L'incapacité du Conseil de l'UE à s'accorder sur le texte. Plus particulièrement, il est inopportun qu'il ne soit pas défendu par la France, alors que le Président de la République avait annoncé que l'égalité entre les femmes et les hommes serait "la grande cause nationale" de son mandat.
- La disparité des réglementations nationales en matière de congés parentaux. Il est notamment regrettable que les congés parentaux ne soient pas rémunérés dans sept pays : le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne, l'Irlande, les Pays-Bas, Chypre et Malte.

[2] Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000.
[3] Report on equality between women and men in the EU, European Union, 2017.

Ainsi, les Jeunes Européens – France appellent à :

- Offrir aux parents une indemnité correspondant à une part significative de leur salaire brut, jusqu'à atteindre à moyen terme un plancher de 80 %. Le financement de ces indemnités pourrait être partagé entre l'Union européenne, les pouvoirs publics nationaux et les entreprises.
- Etablir une part minimale de congés parentaux, devant être prise obligatoirement par chaque parent. Le bénéfice de l'intégralité des congés pourrait alors être conditionné à l'interruption par chacun de ses activités professionnelles pendant une durée d'au moins deux semaines.
- Consacrer un droit à un congé parental supplémentaire de cinq mois, au profit de chaque couple. Les parents seront susceptibles d'opter pour la durée de leur choix, à condition que chacun prenne au moins un tiers de la totalité du congé utilisé.
- Harmoniser les règles européennes en matière de congés parentaux, sur la base des propositions susvisées. Cette démarche relève de la cohérence législative, dans la mesure où l'Union incite à la mobilité des travailleurs.

B • L'éthique des entreprises

Considérant qu'il existe des discriminations pratiquées à l'embauche, en raison du sexe ou du genre du candidat au poste ;

Constatant que les femmes sont en moyenne plus diplômées que les hommes, mais ont moins accès à des postes à responsabilité ;

Estimant que le recrutement des travailleurs doit se fonder exclusivement sur leurs compétences, talents et mérites.

Ce faisant, les Jeunes Européens – France incitent à :

- Développer l'anonymat des CV et lettres de motivation. Dans un premier temps, cette mesure pourrait concerner le seul recrutement des agents contractuels qui travaillent au sein des institutions européennes. Dans un second temps, au terme d'une logique fonctionnelle, cette méthode pourrait être étendue au recrutement de tous les salariés travaillant sur le territoire européen.
- Instaurer un objectif de parité de 40% d'un des deux sexes au sein des comités exécutifs (COMEX) pour les entreprises en disposant
- Confier à un procureur européen un pouvoir d'enquête. Il serait chargé de vérifier le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, au sein des entreprises de dimension européenne. Le contrôle porterait notamment sur l'égalité salariale, l'absence de discrimination sexuée à l'embauche et le rejet du harcèlement sexuel ou sexiste.

- Permettre au procureur européen de saisir la Cour de justice de l'Union européenne. Celle-ci pourrait enjoindre aux entreprises de cesser les pratiques illicites, sous la pression d'une astreinte, et prononcer des sanctions financières. Cela pourrait même prendre la forme d'un bonus-malus, récompensant les entreprises irréprochables au détriment de celles qui ne le sont pas.
- Le procureur publierait ensuite un communiqué de presse pour dénoncer publiquement les entreprises condamnées. Les Jeunes européens sont conscients de l'efficacité du "Name and shame", qui touche à la réputation des entreprises, à une époque où l'éthique intéresse particulièrement leurs partenaires et les consommateurs.

II • L'égalité dans la parentalité

Les Jeunes Européens – France dans le domaine familial :

- Exigent que tous les Etats membres reconnaissent à l'état civil les enfants issus de PMA et de GPA en Europe, conformément au respect du droit à la vie privée et familiale instituée par la Convention européenne des droits de l'Homme.
- Exigent la suppression de la prise en compte par les juges du critère exclusif de résidence dans les cas divorce et de partage de garde d'enfants de parents transnationaux résidant dans deux Etats membres. Les juges ne peuvent pas utiliser comme critère la résidence de l'un des parents dans un autre Etat-membre. L'intérêt de l'enfant doit rester une considération primordiale.
- Encouragent la mise en place de caisses de pension alimentaire dans chaque Etat membre pour pallier le non-paiement des pensions alimentaires par le parent qui manquerait à ses obligations. Ces organismes permettraient de garantir les pensions pour les ayant-droits tout poursuivant les parents ne remplissant pas leurs obligations.
- Demandent la création dans chaque Etat membre d'une forme d'union civile pour les couples de même sexe, conformément au respect du droit à la vie privée et familiale instituée par la Convention européenne des droits de l'Homme, et la reconnaissance des familles homoparentales accordant une responsabilité légale aux deux parents sur l'enfant.

III • L'éducation à l'égalité

Considérant que l'égalité des sexes et des genres doit être enseignée dès le plus jeune âge ;

Considérant que l'Union européenne constitue un échelon adapté à une politique éducative en la matière. D'une part, l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur commune aux Etats membres. D'autre part, l'Union jouit d'une compétence d'appui

dans le domaine de l'éducation. Il est donc important qu'elle l'exerce car les Etats n'ont majoritairement pas mis en place de politiques assez ambitieuses en la matière.

Dès lors, les Jeunes Européens – France invitent à :

- Valoriser la place des femmes dans les programmes scolaires - notamment en littérature, en philosophie, en sciences ou en histoire - selon une approche paneuropéenne.
- Valoriser dans l'éducation à l'histoire et à la citoyenneté européennes les femmes qui ont contribué à la construction européenne.
- Introduire au sein de cours d'éducation civique des enseignements devant valoriser l'égalité des sexes, et prévenir les violences sexuelles ou sexistes ainsi que les discriminations envers les femmes ou reposant sur des stéréotypes de genres.
- Mettre en place dans chaque Etat membre des modules obligatoires d'éducation affective et sexuelle, intégrant les dispositifs de prévention des maladies sexuellement transmissibles et de contraception, ainsi que d'éducation à la notion de consentement, et à la lutte contre les discriminations sexistes et les stéréotypes de genre.
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques dans ces domaines en soutenant les initiatives transnationales, le partage d'expérience et d'outils pédagogiques.
- Adapter les méthodes d'enseignement de l'éducation physique et sportive en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La division des classes et la différenciation des activités pratiquées selon le sexe doivent notamment être bannies.
- Valoriser les athlètes féminines dans cette discipline afin de favoriser l'ambition et l'accès des femmes aux carrières sportives.

IV • La culture comme vecteur d'égalité

Considérant que les œuvres culturelles influent sur l'état des mœurs et des consciences ;

Rappelant néanmoins qu'il est primordial de ne pas entraver la liberté des arts, garantie par l'article 13 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Les Jeunes Européens – France encouragent à :

- Etablir un critère complémentaire de financement des œuvres cinématographiques, tenant à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et luttant contre les stéréotypes de genre. Par exemple, l'égalité salariale ou le nombre de femmes remplissant les premiers rôles pourraient être mis en valeur.

- L'Observatoire européen de l'audiovisuel, qui dépend du Conseil de l'Europe, pourrait être chargé de relever à l'occasion d'un rapport annuel, les inégalités et les discriminations reposant sur le sexe ou le genre à travers le cinéma, la télévision ou encore les jeux vidéo. A l'issue de cette phase d'observation, le rapport pourrait être soumis à débat au sein de l'Assemblée parlementaire et du Parlement européen.
- Demandent la reconnaissance par l'Union européenne et les Etats membres de la notion de genre et d'une définition scientifique commune
- Demandent la mise en place de politiques de lutte contre les discriminations et les stéréotypes de genre.

V • L'égalité dans la vie politique européenne

Observant que la vie politique constitue un point de repère des citoyens, en raison de sa médiatisation et de l'image qu'elle renvoie en termes d'aptitudes à exercer des postes à responsabilité ;

Considérant que la décision politique doit être prise conjointement par des femmes et des hommes pour être pleinement représentative ;

Constatant que l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation des citoyens n'est à l'heure actuelle pas pleinement assurée.

Les Jeunes Européens - France appellent à :

- Instaurer une parité réelle dans le cadre des listes transnationales de candidats aux élections du Parlement européen.
- Insérer un système d'alternance, par lequel les listes devraient comporter tour à tour une femme et un homme, en vue d'atteindre une véritable mixité au Parlement.

VI • Lutter contre les violences faites aux femmes

Reconnaissant que la prostitution est une violence envers les personnes prostituées et une atteinte à la dignité humaine ;

Saluant l'initiative de la Suède et de la France qui se sont engagées à promouvoir sur la scène internationale une diplomatie féministe et abolitionniste ;

Appelant à la réalisation d'études chiffrées européennes officielles sur les violences faites aux femmes ;

Les Jeunes Européens - France :

- Demandent à l'Union européenne et aux Etats membres de ratifier la Convention d'Istanbul[4] et de veiller à son respect et son application.
- Demandent la reconnaissance des violences et du viol dans le cadre conjugal.
- Condamnent et exigent l'interdiction des mutilations sévères des organes génitaux (excision, etc.).
- Appellent l'Union européenne et les Etats membres à renforcer la lutte contre la traite d'êtres humains, en particulier les réseaux de traite ou de proxénétisme soumettant des femmes.

VII • Garantir les droits et la santé des femmes

Les Jeunes Européens - France demandent :

- L'instauration dans tous les Etats membres d'un droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG).
- Aux Etats membres de travailler à l'harmonisation des critères et des délais de l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) dans l'intérêt de garantir le droit des femmes à disposer de leur corps.
- Aux Etats membres de garantir l'accès à toutes et tous à l'avortement et à des moyens de contraception adaptés, et de s'assurer que ce droit ne leur est pas refusé par les médecins et les personnels compétents.
- La mise à disposition dans les établissements scolaires de protection hygiénique pour les jeunes filles.
- L'indication des ingrédients et produits toxiques utilisés pour la fabrication et contenus dans les protections hygiéniques, afin d'aller vers l'interdiction des composants dangereux et nocifs.

[4] Convention d'Istanbul, 11.V.2011. https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/

INDEX DES RÉSOLUTIONS

Préambule....4

Pour le respect de la diversité linguistique en Europe et dans ses institutions.... 6

22 propositions pour construire l'Europe de demain
Partie 1 • La création d'une véritable scène politique européenne....7

Propositions pour améliorer les coopérations transfrontalières.... 9

Pour une sauvegarde effective de l'Etat de droit et des libertés publiques....12

Donnons une véritable ambition européenne aux conventions démocratiques....14

Pour de nouvelles élections européennes.... 17

Accueil et intégration des réfugiés en Europe....19

Pour un impôt européen....22

Recherche européenne....24

22 propositions pour construire l'Europe de demain
Partie 2 • La création d'une véritable union économique....25

Propositions sur l'union énergétique.... 27

Propositions pour l'établissement d'un marché unique numérique et pour la garantie de la neutralité du net....29

Pour une extension des droits fondamentaux à la santé et à l'environnement....32

Pour un droit du travail européen plus juste et au service des citoyens de l'Union européenne.....33

L'Europe fiscale....35

Pour la démocratie en Biélorussie....40

Pour une défense européenne intégrée et efficace.... 41

Pour que l'Union européenne devienne un grand acteur mondial....42

22 propositions pour construire l'Europe de demain
Partie 3 • Relations extérieures, défense, sécurité intérieure.... 44

Faisons vivre les symboles de l'Union européenne....46

Plus d'Europe dans les médias ! 47

Appel pour un engagement de tous les acteurs pour faire vivre l'Europe....48

22 propositions pour construire l'Europe de demain
Partie 4 • Le renforcement du sentiment européen....50

L'utilisation des symboles européens dans le sport 51

Pour que l'enseignement supérieur européen participe au développement de la citoyenneté et de l'intégration européenne....52

Pour les droits des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les stéréotypes de genre 57

JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE